



12 mai 2023

COMMISSION PARITAIRE DE RECOURS

Révision individuelle de situation 2023

BNP PARIBAS

**Vous n'avez pas été augmenté(e) ou promu(e),
depuis un certain nombre d'années ?**

FAITES APPEL A LA CFDT

Pour vous représenter lors de la prochaine Commission en octobre 2023 !

Comment Procéder ?

Si votre demande de promotion ou augmentation auprès de votre RH local n'a pas trouvé d'échos positifs, vous devez saisir la **Commission Paritaire de Recours** par écrit via votre GI **avant le 30 juin 2023**.

Vos représentants locaux CFDT sont à vos côtés pour rédiger ce courrier et constituer votre dossier.

(évaluations professionnelles des dernières années, imprimé de mobilité, note synthétique expliquant votre parcours professionnel de ces 10 dernières années ...).

Conditions & Modalités

Pour un changement de niveau (Promotion)

Techniciens jusqu'au niveau F

sans changement de niveau depuis 6 ans

Techniciens de niveau G

sans changement de niveau depuis 8 ans

Cadres de niveau H ou I

sans changement de niveau depuis 10 ans

Pour une demande d'augmentation individuelle

Techniciens et Cadres de niveau H ou I

n'ayant pas bénéficié d'une révision de situation (promotion ou augmentation) depuis 5 ans

Comment fonctionne la Commission ?

En octobre 2023, la CFDT portera auprès de la Direction Générale vos demandes d'augmentations/ promotions non satisfaites localement et répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus.

Vos représentants CFDT à la Commission paritaire de recours



Alexandre BOUAT
06 98 54 83 53

BCEF



Nouchine GHAVAMI
01 42 98 50 51

CIB



Rémy MEYNARD
07 64 36 72 53

BCEF Opérations



Isabelle VOLMERINGER
06 99 26 44 84

Pôles & Fonctions

**Un avis unanime engage votre Direction
Locale à appliquer la décision.**

POUR NOUS CONTACTER :

cfdt.nationale@bnpparibas.com